

# planification-ecologique.fr

*La loi du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets (loi climat et résilience) implique la révision de tous les documents d'urbanisme d'ici 2028.*

La fédération nationale des Schémas de cohérence territoriale (SCoT)\*, l'Association des maires de France (AMF), la fédération nationale des élus des intercommunalités (Intercommunalités de France) et l'Association des maires ruraux de France (AMRF) se mobilisent pour appliquer la loi. Or, elles ont constaté une insuffisance d'ingénierie dans les territoires, notamment ruraux, des collectivités pas toujours bien outillées, sachant aussi que les moyens des Directions départementales des territoires (DDT) pourraient ne pas suffire à faire face au défi administratif généré par la loi. Le besoin d'accéder facilement à des données de qualité pour auditer une commune, la situer dans son intercommunalité, ou son SCoT, leur est apparu nécessaire, voire indispensable, aux études à conduire.

Concernées au premier chef par l'établissement, la révision et la modification des documents d'urbanisme, ces fédérations et associations sont convenues d'un partenariat avec la société France Climat pour l'établissement d'une plateforme Internet baptisée **planification-ecologique.fr** qui répond à l'attente. Elle a été présentée le 5 juin 2024 au Conservatoire national des arts et métiers (CNAM), son administratrice générale, Mme Bénédicte Fauvarque-Cosson, ayant prêté le cadre de son institution à l'annonce d'un projet d'intérêt général. Dans la même démarche, Mme Bénédicte Fauvarque-Cosson a rappelé la récente création, au sein du CNAM, de l'École des transitions écologiques (ETrE) qui élargit l'offre de l'établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel.

\* voir XYZ n° 169.



La plateforme **planification-ecologique.fr** a pour objectifs :

- de répondre au besoin d'ingénierie des élus locaux dans leur action publique, notamment en regard de la densification réglementaire et technique ;
- d'aider à la réflexion sur de nouveaux modèles d'aménagement face aux défis environnementaux ;
- de faciliter le dialogue public/privé au service de projets d'aménagement encadrés par une planification écologique exigeante.

À ces fins, **planification-ecologique.fr** s'emploie à rassembler toutes les données, disponibles en *Open Data*, utiles à la connaissance des territoires, des données notamment produites par les services de l'État, les collectivités territoriales et autres organismes tels ENEDIS, la SNCF, la CPAM, l'IGN, etc. Un moteur de données facilite leur utilisation, des applications permettent des traitements statistiques, des façons de "faire parler les données" et d'identifier des sujets à enjeu. La plateforme dispose, entre autres, d'une interface cartographique, le "radar foncier" réservé aux élus, qui permet de visualiser les gisements fonciers en agglomération avec la connaissance des données les concernant (cadastre, réglementation d'urbanisme, etc.).

La plateforme est en premier ouverte aux élus et à leurs services, ceux-ci disposant d'un accès gracieux, et aux autres acteurs de l'aménagement du territoire, par abonnement annuel

modulé en fonction du nombre de licences et des services attendus. Ce faisant, en créant une page pour chaque abonné, **planification-ecologique.fr** est en même temps une vitrine des entreprises adhérentes et, d'une façon générale, de tous ses utilisateurs privés. Pour sa part, l'Ordre des géomètres-experts (OGE) s'est rapproché de France Climat pour convenir de la souscription de ses membres à la plateforme.

Prochainement la version mobile permettra, en un clic, de publier directement sur la plateforme des réalisations et toutes initiatives dans le domaine, constituant des retours d'expérience au service de la communauté et, réciproquement, de solliciter des entreprises adhérentes recommandations ou avis.

**planification-ecologique.fr** étant aussi conçue comme une intermédiation entre les élus locaux et les acteurs du territoire, dans une démarche collaborative, la plateforme ouvre des espaces de dialogue sur un mode réseau social, les articles publiés, après modération, étant indexés par domaine d'action publique. Les contributions sont publiées sous deux modes : un mode "grand public" visible par tous les utilisateurs et un mode "collectivités" seulement accessible aux élus. Les publications peuvent ensuite faire l'objet d'interactions entre les utilisateurs.

L'investissement préalable à la mise en place de la plateforme doit être salué, tant elle traite une multitude de sujets. Par ailleurs, le service proposé par France Climat est particulièrement en accord avec les moyens de communication d'aujourd'hui et participe, comme le dit si bien le rédacteur en chef d'XYZ, à l'utile "dégooglisation" de l'environnement Internet. Pour y contribuer durablement, il reste à **planification-ecologique.fr** à s'assurer de la constante mise à jour des données et de l'actualisation des applications. ●

JPM